

**DECISION N°207-2026 –
OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE A UN AGENT D'ACCUEIL DE
LA DECHETERIE D'EPERCIEUX-SAINT-PAUL**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.134-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu l'arrêté n°39 2026 portant exclusion temporaire de la déchèterie d'Epercieux-Saint-Paul de Monsieur Christian Giraud,

Considérant que la CC Forez-Est est tenue d'accorder sa protection à l'agent public lorsque celui-ci est victime de violences, menaces ou outrages à l'occasion ou du fait de ses fonctions,

Considérant que le vendredi 12 juin 2026, alors qu'il exerçait ses fonctions, l'agent d'accueil de la déchèterie d'Epercieux-Saint-Paul a été victime d'une agression caractérisée, Monsieur Christian GIRAUD l'ayant menacé de mort avec une arme blanche,

Considérant qu'à la suite de cette agression, l'agent a subi un choc psychologique entraînant un arrêt de travail de sept jours,

Considérant qu'au regard des faits existants, l'agent n'a commis aucune faute pouvant remettre en cause son droit à la protection,

Considérant la demande écrite de protection fonctionnelle formulée par Monsieur Philippe Buffard, reçue le 23 juin 2026,

DECIDE

ARTICLE 1

D'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Philippe Buffard, agent d'accueil à la déchèterie d'Epercieux-Saint-Paul.

ARTICLE 2

De dire que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 25/06/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260625-207-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2026